

M. Smallwood: C'est une question très urgente. Le prix du bœuf est à la baisse dans notre pays et le Royaume-Uni doit importer cette denrée.

Une voix: Vous aurez l'occasion de discuter de cette question plus tard.

M. Smallwood: Je vais la discuter à dix heures.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

USAGE DE MACHINES DE DOSAGE DANS LES HÔPITAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ralph Cowan (York-Humber): Je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné la malheureuse expérience que nous avons eue sous la précédente administration, alors que les médecins rédigeaient des ordonnances pour la thalidomide, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne doit certainement pas songer à l'emploi de machines de dosage dans les hôpitaux du pays?

M. l'Orateur: Si importante que soit cette question, il ne me semble pas qu'elle soit assez urgente pour être posée en ce moment. L'honorable député aurait-il l'obligeance de l'inscrire au *Feuilleton*?

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

MODIFICATIONS AUGMENTANT LE CAPITAL AUTORISÉ, LE MAXIMUM DES PRÊTS, ETC.

La Chambre en comité sous la présidence de M. Lamoureux, reprend l'examen, interrompu le jeudi 11 juin, du bill C-100, présenté par l'honorable M. Hays, modifiant la loi sur le crédit agricole.

Sur l'article 1—*Agriculture*

M. le président: Je crois que l'honorable député de Roberval voulait soulever une question qu'il a présentée à la Chambre au début de la séance de ce matin.

(*Texte*)

M. Gauthier: Je vous remercie, monsieur le président, de me donner l'occasion de reprendre, à l'ouverture de la Chambre, ma question de privilège.

Je disais donc que j'avais des raisons de croire que le ministre de l'Agriculture (M. Hays) avait, peut-être involontairement, induit la Chambre en erreur en répondant à des avancés que j'ai faits hier soir. J'ai lu, ce matin, ces avancés et cette déclaration du ministre, que je retrouve à la page 4410 du *hansard*, où il m'attribue des paroles à l'effet

que sur 1,500 demandes, seulement une centaine ont été acceptées. Je n'ai jamais parlé de ces chiffres; j'ai tout simplement déclaré qu'on avait réussi à faire accepter 15 p. 100 des prêts, à date, dans mon comté.

En vue de corriger ces faits, monsieur le président, j'ai téléphoné ce matin au bureau de la Société du crédit agricole de Roberval et j'ai parlé au nouveau responsable de ce bureau, avec des témoins au téléphone, afin qu'on ne puisse prétendre que j'invente des chiffres, ainsi qu'on a voulu le laisser entendre hier soir.

J'ai téléphoné au nouveau responsable parce qu'hier soir, je mettais le tort un peu sur les conseillers en crédit, mais je vous dirai en deux minutes que j'ai découvert quelque chose de nouveau.

Les paroles du ministre m'ont éclairé un peu, hier soir, et m'ont fait découvrir une autre raison qui empêche les cultivateurs de la province de Québec d'obtenir les prêts agricoles qu'ils devraient. J'ai donc téléphoné au nouveau responsable, parce que j'ai le plaisir de vous annoncer que le ministre de l'Agriculture a changé l'ancien conseiller du comté de Roberval. J'ai donc téléphoné au bureau et on m'a donné des renseignements. Maintenant, remarquez bien ceci: le ministre a avancé que 369 demandes ont été présentées dans nos quatre comtés et que 121 prêts furent acceptés; moi, j'ai soutenu que le nombre des demandes était beaucoup plus élevé. Je le soutiens aujourd'hui et j'en ai ici la preuve, que je tiens du chef du bureau de Roberval qui me dit qu'à la première étape des demandes—et c'est justement sur ce point que je veux appeler l'attention du ministre car je crois qu'il a été induit en erreur par le rapport de Québec—à la première étape, on reçoit d'abord les demandes, et le chef du bureau m'affirme qu'à cette étape des demandes qui ne sont pas inscrites—et je fais la différence entre demandes et demandes inscrites—à la première étape des demandes des cultivateurs, on en refuse environ 30 p. 100. Ainsi, quand je disais que les demandes de nos cultivateurs étaient beaucoup plus élevées que 369, c'est parce que je considérais que celles qui étaient rendues au bureau étaient des demandes d'emprunts.

Monsieur le président, c'est précisément à la seconde étape qu'on fait un peu toutes sortes de jeux, qu'on refuse de 30 à 35 p. 100 des demandes de prêts des cultivateurs, pour ensuite ressasser l'affaire. C'est au deuxième stade qu'on dit qu'il y a 369 inscriptions, c'est-à-dire que des cultivateurs ont été admis à inscrire leurs demandes auprès de la Société du crédit agricole en déposant la somme de \$10. Je suis d'avis que le ministre a en main les renseignements relatifs à la deuxième étape seulement, qu'on ne lui a jamais fourni ceux de la première.